

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 07 juillet 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

21/054/VDV

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 2ème répartition 2021.**

21-37006-DASA

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations qui œuvrent en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, la deuxième répartition des crédits de l'année 2021, d'un montant de 25 700 Euros dont 800 Euros pour une association de notre Secteur, est soumise à notre approbation.

Est annexée à ce rapport, la convention de l'association de notre Secteur subventionnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1** Une subvention est attribuée à une association de notre secteur intervenant dans le domaine des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants et au titre de l'année 2021 :

Tiers	Association	Adresse	EX	Montant
095301	Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et des Combattants pour l'Amitié, la Solidarité, la Mémoire, l'Antifascisme et la Paix (ARAC) - La Section de Saint-Marcel	46, boulevard des Libérateurs 13011 Marseille	EX016947	800 Euros

**ARTICLE 2** Est approuvée la convention ci-annexée.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**ARTICLE 3** Le montant de la dépense, soit 25 700 Euros (vingt-cinq mille sept cents Euros) dont 800 Euros pour une association de notre Secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021 - nature 6574 - fonction 025 - service 21502 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**